



PROCES-VERBAL

Numéro : **02/2025**

ÉMANANT DE :	<u>Monsieur Alain CURTY, Secrétaire du CI (<i>remplaçant</i>)</u>
OBJET :	<u>Séance ordinaire du Conseil intercommunal</u>
DATE :	<u>Jeudi 25 septembre 2025 (Ouverture à 20H00 – Clôture à 21H05)</u>
LIEU :	<u>Grande Salle de Grandvaux, rte du Village 7, Grandvaux</u>
DESTINATAIRE(S) :	<u>Membres du Conseil intercommunal</u>
POUR INFO :	<u>Comité de direction Police Lavaux</u>

M. Marc-André Cossy, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Raphaël Cavin, secrétaire du CODIR.

Il remercie le secrétaire Ad-Interim M. Alain Curty pour avoir accepté cette charge afin de suppléer l'absence de Mme Mathis (cause maladie). M. Cossy, au nom du Conseil intercommunal souhaite à Mme Mathis un bon rétablissement et espère qu'elle soit de retour prochainement.

APPEL NOMINAL

Membres

Le Président demande au secrétaire de procéder à l'appel nominal.

PRESENTS :	Comité de direction : MM. Jean-François CHEVALLEY, Jean-Paul DEMIERRE, Patrick SUTTER, Serge TETTONI	4
ABSENTS :	MM. Christophe CHAPPUIS, Mauro CONTARDO	2
	Conseil intercommunal : selon la liste de présence	15
ABSENTS EXCUSES :	Conseil intercommunal : MM. Charles CHEVALLEY, Matthieu CHEVALLEY, Basile DEBRAINE, Esteban JAYET, Sébastien JOSSEVEL, Patrice HUMBERT, Axel KUONEN, Olivier RODIEUX	8
ABSENT NON-EXCUSE :	Daniel SIMON (commune de Rivaz)	1
TOTAL DES PRESENCES		<u>24</u>

Mme Florence GROSS de Bourg-en-Lavaux a démissionné du Conseil communal.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 8.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE LAVAUX

Mme Nirmla RILLET, déléguée suppléante de la commune de St-Saphorin, est assermentée par le Président du Conseil intercommunal, M. Marc-André Cossy.

Le Président donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. A l'appel de son nom, Mme Rillet solennise la promesse. Elle est, de ce fait, installée en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux (APOL) pour entrer immédiatement en fonction.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1) Assermentation d'un nouveau membre du Conseil intercommunal Police Lavaux
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mai 2025
- 4) Communications du Bureau
- 5) Dépôt de motions et de postulats
- 6) Préavis N° 04/2025 – Rapport du budget 2026, rapporteur M. Yves Kazemi
- 7) Discussion / votation sur les motions et postulats déposés au pt 5) de l'ordre du jour
- 8) Communications du Comité de direction
- 9) Propositions individuelles et divers.

Aucune modification n'est demandée par l'Assemblée. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, pas d'avis contraire, ni d'abstention.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 mai 2025

Chacun a reçu copie du procès-verbal du 22 mai 2025.
La relecture n'est pas demandée.

M. Patrick Sutter demande une correction au procès-verbal.
En page 4, chapitre 7, le texte suivant doit être corrigé pour une meilleure compréhension :

« Pour le moment, nous avons réussi à nous mettre d'accord et seuls sont harmonisés les salaires des aspirants, pour les corps de police cantonale. »

A remplacer par :

« Pour le moment, nous avons réussi à nous mettre d'accord pour harmoniser les salaires des aspirants, pour les corps de police du canton. »

Aucune autre remarque n'est formulée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2025 est accepté à la majorité, par 14 voix pour 1 abstention, pas d'avis contraire.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président rappelle fermement à chaque membre du Conseil intercommunal que le respect des bonnes manières et l'obligation de participer aux séances, programmées bien à l'avance, ne sont pas négociables. Les délégués doivent annoncer leurs absences avant la séance. Il déplore, une fois de plus, l'absence récurrente de certains membres, notamment ceux des petites communes. Il est inacceptable que le Président soit contraint de reprendre contact individuellement avec les membres pour garantir un minimum de présence. Ce manquement continu est non seulement épuisant, mais témoigne d'un profond manque de respect envers les engagements pris lors de la nomination à ces fonctions.

Il est particulièrement contradictoire que les petites communes, souvent les premières à se plaindre du coût de l'APOL ou de la faiblesse de l'engagement, se retrouvent absentes lors des assemblées intercommunales.

Un dernier rappel sera adressé aux Présidents des Conseils communaux des diverses communes, afin que cette situation de perte.

M. Serge Tettoni, Municipal de Puidoux, informe l'Assemblée de l'absence de représentants de Puidoux ce jour-là, en raison d'un Conseil communal se tenant à Lausanne dans la salle du Grand Conseil, auquel la priorité a été donnée.

Aucune autre intervention du bureau n'est formulée. Le Président Marc-André Cossy clôt le point 4) de l'ordre du jour.

5. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le Président Marc-André Cossy demande si un membre souhaite déposer une motion ou un postulat.

Personne n'en manifeste la demande, le Président clôt le point 5) de l'ordre du jour.

6. PREAVIS No 04/2025 – Rapport du budget 2026 – Rapporteur Yves Kazemi

Le Président Marc-André Cossy donne la parole à M. Yves Kazemi, pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion (COGES).

M. Yves Kazemi annonce ne pas faire la lecture de seulement la conclusion, car il lui semble important que toute l'Assemblée entende cette partie du rapport et des questions – réponse formulées ci-dessous. M. Kazemi présente ainsi le rapport de la COGES relatif au préavis 04/2025 concernant le budget 2026, avec une communication spécifique sur le chapitre 4 du rapport du 26 août 2025.

Clarifications obtenues auprès de la Direction générale des affaires institutionnelles (DGAIC).

La COGES a sollicité des précisions auprès de la DGAIC concernant l'inscription au compte « achat véhicules » d'une dépense de CHF 147'000.- pour le renouvellement de véhicules.

M. Fabio Cappelletti, adjoint de direction de la DGAIC, a répondu le 17.9.2025 aux questions posées.

Question 1 : Les véhicules de service font-ils partie du patrimoine administratif de l'Association Police Lavaux au sens de l'art. 13 RCom ?

Réponse : En principe, l'acquisition d'un véhicule de service constitue une dépense d'investissement, car il s'agit d'un bien durable dont la consommation s'étale sur plusieurs exercices.

Question 2 : Le RCom prévoit-il des exceptions pour les véhicules de petite importance ?

Réponse : L'art. 15 RCom indique explicitement qu'un investissement de moins de cinquante mille francs peut être porté au budget de fonctionnement.

Question 3 : L'interprétation du CODIR considérant que le renouvellement de véhicules existants constitue une dépense de fonctionnement et non d'investissement est-elle conforme au RCom ?

Réponse : Le concept de maintien de flotte existante n'existe pas dans le RCom. Toutefois, le règlement actuel étant très succinct, il laisse place à l'interprétation. Plusieurs autres CODIR et Municipalités partagent cette interprétation. Du point de vue de la DGAIC, cette interprétation est admissible, d'autant plus si un fonds de renouvellement pour cette flotte existe.

Question 4 : Si un véhicule est acquis par le budget de fonctionnement, quels sont les délais et modalités d'amortissement ?

Réponse : Il n'y a pas de durée d'amortissement. Le coût du véhicule est imputé entièrement sur l'exercice d'acquisition. Cela pourrait poser problème en l'absence d'un fonds de renouvellement, car cela générerait des pics de dépenses les années avec beaucoup de renouvellements. Avec un fonds de renouvellement, les dépenses sont lissées grâce à une alimentation régulière chaque année.

M. Kazemi conclut sa lecture par les conclusions du rapport de la COGES.

Le Président ouvre la discussion.

Prévention :

M. Laurent Béguelin déplore l'absence d'un poste budgétaire spécifique pour la prévention.

M. Patrick Sutter répond que la prévention n'a pas de ligne dédiée dans le budget, mais se retrouve dans diverses positions de manière générale. Il précise que la prévention est également assurée au niveau des écoles grâce à Mme Thonney, qui occupe cette fonction.

M. Laurent Béguelin regrette que la prévention ne soit pas clairement visible dans une position spécifique du budget.

M. Jean-François Chevalley, Municipal de Chexbres, complète en précisant que le budget provient des communes et que la prévention se fait main dans la main avec les autorités communales. Les campagnes sont discutées avec les municipalités et le CODIR.

Augmentation du budget et effectif

M. Jean-François Chapuisat prend acte que le budget augmente d'année en année et salue la qualité du rapport présenté. Il demande cependant quand Police Lavaux disposerait de 6 unités complètes et opérationnelles.

M. Patrick Sutter explique que pour disposer de 6 unités en fonction, il faut engager définitivement 4 collaborateurs à plein temps : 2 engagements sont prévus en 2025 et 2 autres dès l'automne 2026. Cela permettra d'avoir un tournus conforme pour Police Lavaux. Si ces engagements sont effectifs fin 2026, aucun agent supplémentaire ne sera nécessaire, sauf augmentation drastique au niveau intercommunal. Il faut également prendre en compte la charge et les missions supplémentaires confiées par le canton.

M. Jean-François Chapuisat interroge le CODIR sur les réflexions menées concernant l'intégration éventuelle d'une commune supplémentaire dans le corps de police.

M. Patrick Sutter confirme que des réflexions ont déjà eu lieu à ce sujet.

M. Alain Curty demande s'il y a des demandes ou démarches engagées avec des communes avoisinantes.

M. Patrick Sutter répond que « non », aucune démarche ou demande n'est actuellement en cours, et aucun nom de commune n'est au programme.

Grille salariale

M. Guy Minder tient à soulever son étonnement et la difficulté de recruter des policiers face à la concurrence des divers corps de police et de la police cantonale. Il demande une présentation de la grille salariale des divers échelons d'engagement.

M. Patrick Sutter. Concernant les classes de salaire, il faut distinguer « classes » et « échelons ». Dans les statuts, il existe 8 classes et 32 échelons. (Détails de la grille fournis lors de la séance). Il précise que les comptes ont toujours été à ce jour en phase avec les budgets, donc les salaires en font partie intégrante. Les budgets sont souvent légèrement optimistes par rapport aux comptes finaux.

Les fourchettes de classe 2025 sont les suivantes :

- Aspirants CHF 55'509.- (salaire harmonisé au niveau de l'OPV)
- Classe 1 : de CHF 48'772.- à CHF 85'766.-
- Classe 2 : de CHF 56'412.- à CHF 100'052.-
- Classe 3 : de CHF 64'901.- à CHF 110'338.-
- Classe 4 : de CHF 72'385.- à CHF 123'463.-
- Classe 5 : de CHF 80'884.- à CHF 135'986.-
- Classe 6 : de CHF 88'946.- à CHF 149'445.-
- Classe 7 : de CHF 97'451.- à CHF 167'747.-
- Classe 8 : de CHF 108'173.- à CHF 187'432.-

La répartition entre les classes est la suivante :

- Aspirants et PeF : env. 10%
- Collaborateurs (classes 1 à 3) : env. 55%
- Cadres de base, cadres intermédiaires et spécialistes (classes 4 et 5) : env. 25%
- Cadres supérieurs et dirigeants (classes 6 à 8) : moins de 10%

M. Guy Minder. Budget, page 16, position 11102.3130.04. Pourriez-vous nous fournir plus de détails sur la composition des montants listés à ce poste ? De combien d'heures de travail sont constitués les montants « supports » et « conseils stratégiques » ? Et quelles sont les démarches concrètes englobées dans le monitoring de la sécurité informatique ? Ce montant découle-t-il d'offres ? Si oui, de quelle(s) entreprise(s) ?

M. Patrick Sutter. Le Support général informatique comprend l'ensemble des charges découlant des mandats attribués à des tiers pour le support dit de 1^{er}, 2nd et 3^{ème} niveau, selon son degré de complexité. Le technicien informatique détaché quotidiennement auprès du corps par une société informatique est notamment rémunéré par le biais de ce compte. Il en va de même des informaticiens de Lutry qui fournissent un support dans certains domaines délégués à la Commune de Lutry (ex : logiciels de gestion comptables).

Le support sur des logiciels spécifiques comprend les charges découlant de l'appui dans l'utilisation ou l'amélioration de certains logiciels employés par Police Lavaux, comme les logiciels de la suite Abraxas pour la gestion des amendes, du logiciel de gestion des heures ou des logiciels policiers fournis par le Canton.

Les appuis divers et conseils stratégiques englobent les charges liées aux prestations de conseil fournies pour le développement et le maintien de l'infrastructure réseau de Police Lavaux (ex : accompagnement dans le cadre de l'appel d'offres projeté pour le renouvellement des services de support et maintenance fin 2026, développement d'un intranet du corps).

Enfin, le monitoring de la sécurité informatique désigne les charges liées à l'exploitation d'un MDR (Managed Detection and Response).

Il est difficile de déterminer précisément le nombre d'heures de travail s'agissant des différentes formes de support et de conseil stratégique qui seront sollicitées par Police Lavaux en matière informatique en 2026, puisque le tarif dépend de la société mandatée et du profil de l'intervenant (technicien, ingénieur, ingénieur spécialisé). S'agissant par exemple du support de 1^{er} niveau détaché sur site, cela représentera environ 950 heures annuelles de travail. S'agissant des appuis divers et conseils stratégiques, cela représentera une centaine d'heures de travail.

Police Lavaux souhaite déployer à brève échéance un EDR (Endpoint Detection and Response) managé en remplacement des antivirus exploités depuis plusieurs années pour sécuriser ses serveurs et ses terminaux. Le montant proposé au budget repose sur une évaluation de notre prestataire informatique principal, soit la société ANSAM SA, évaluation effectuée en vue de l'élaboration du budget 2026. L'attribution du mandat fait en revanche l'objet d'un appel d'offres (hors procédure, formalisé de manière publique) entre plusieurs prestataires de la place.

M. Guy Minder. Budget, page 16, position 11102.3158.00, concernant les coûts de maintenance du logiciel de gestion des amendes. Qui est responsable de ce logiciel ? Comment le montant de CHF 59'000.- se compose-t-il ?

M. Patrick Sutter. Les logiciels de gestion des contraventions utilisés par Police Lavaux sont tous fournis par la société Abraxas SA. Le montant de CHF 59'000.- dédié à la maintenance de ces logiciels peut être décomposé comme suit :

- > CHF 22'000.- : maintenance du logiciel de gestion des amendes d'ordre
- > CHF 13'500.- : maintenance du logiciel de gestion des ordonnances pénales
- > CHF 9'500.- : maintenance du portail de paiement des amendes d'ordre en lignes
- > CHF 14'000.- : frais de maintenance facturés par amende d'ordre délivrée de manière dématérialisée

M. Guy Minder exprime sa déception quant aux réponses données sur l'harmonisation des salaires au niveau du Canton. Dans un contexte financier difficile avec un budget en hausse constante, il regrette qu'une volonté d'harmonisation n'émane pas du CODIR et annonce qu'il s'abstiendrait lors du vote sur le budget, malgré la reconnaissance du bon travail effectué par le corps de police. Lors d'une précédente séance du conseil, M. Guy Minder avait déjà sollicité le CODIR à ce sujet, et le Commandant Raphaël Cavin lui avait rétorqué qu'une harmonisation cantonale lui paraissait impossible, les autres membres du CODIR n'ayant pas pris position.

M. Patrick Sutter juge navrant de remettre en question le budget sur la base d'une simple réflexion sur l'harmonisation des salaires. Il rappelle la difficulté de recruter des collaborateurs engagés et convaincus avec un niveau salarial correct mais sans excès. La partie salariale est statutaire et son harmonisation n'est pas simple, les écarts étant compliqués à gommer.

M. Guy Minder ne sous-estime pas la complexité d'une harmonisation cantonale, mais insiste sur le fait que des entreprises privées passent tous les jours par des processus de fusion et que ces dernières doivent aussi régler des questions délicates, comme par exemple celles des caisses de pensions. Il ne voit donc pas en quoi l'exercice devrait être impossible. Il insiste également sur le fait qu'il n'a encouragé aucun membre de l'assemblée à le suivre sur le vote de l'abstention.

Le Commandant Raphaël Cavin rappelle la responsabilité de la police en matière de niveaux salariaux. Un petit corps de police comme le nôtre ne peut pas faire plier le Canton ou l'Etat. Il s'interroge sur qui pourrait assurer une telle sécurité de proximité sans un corps de police solide et engagé, mis en place il y a 15 ans. Pour casser ce lien précieux de police de proximité, il suffirait de fusionner les divers corps de police, ce qui tuerait simplement les petits corps. Il rappelle également que la prospérité économique d'un territoire découle avant tout du fait qu'il y règne une certaine sécurité.

M. Guy Minder ne nie pas l'importance de la question sécuritaire, mais estime que la prospérité découle avant tout d'initiatives entrepreneuriales.

M. Martial Vurlod juge intolérable de comparer un service public à une gestion d'entreprise lors d'une telle séance.

M. Patrick Sutter remercie M. Vurlod pour sa remarque et rappelle l'existence d'obligations légales au sein de cette Police intercommunale.

M. Jean-Paul Demierre souligne que cette police de proximité a été créée il y a 15 ans, avec des objectifs clairs et que certains nous envient ce modèle.

Le Commandant Raphaël Cavin insiste sur les contraintes légales dictées par l'Etat et les standards auxquels on ne peut pas échapper. Il rappelle aux membres du Conseil intercommunal qu'ils représentent la population et les communes. Si le budget n'est pas accepté, il faudra annoncer au canton la mise en faillite de la police. Prendre également en considération que les tâches augmentent chaque année et les corps de police sont actuellement malmenés par la direction cantonale. Si le budget ne passe pas, la police de proximité sera tout simplement stoppée.

Le Commandant propose à M. Guy Minder de venir aux bureaux de l'Hôtel de Police pour passer en revue plus précisément ces diverses questions et obtenir des précisions sur le fonctionnement, les tâches et les responsabilités demandées par le canton et qui sont exercées par Police Lavaux.

M. Laurent Béguelin demande des précisions sur les différences de salaire entre les divers corps de police.

M. Patrick Sutter indique que Police Lavaux se situe actuellement au milieu des échelles salariales de la police. La différence est d'env. CHF 1'000.- de moins par mois par rapport à la gendarmerie.

Sans autre remarque, le Président Marc-André Cossy lit les conclusions et passe au vote.

Votation :

Le Conseil intercommunal de l'Association Police Lavaux

- > vu le projet de budget présenté par le Comité de Direction,
- > ouï le rapport de la Commission de gestion,
- > considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- > d'approuver tel que présenté le budget de fonctionnement 2026 de l'Association Police Lavaux,
- > et prend acte du plan des investissements de l'Association Police Lavaux.

à l'unanimité, pas d'avis contraire ni d'abstention.

7. DISCUSSION / VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 5) DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion et/ou de postulat au point 5) de l'ordre du jour, le Président du Conseil intercommunal M. Marc-André Cossy clôt ce point.

8. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

M. Patrick Sutter rappelle que la séance du Conseil intercommunal aura lieu le 20.11.25. Le nouveau préfet visitera le CODIR avec le Président du Conseil intercommunal, le 9 ou le 12 décembre 2025, date à confirmer.

M. Serge Tettoni tient à préciser que, selon lui, lorsqu'on représente la population en assemblée, on ne peut pas se permettre de s'abstenir. On doit prendre une décision, que ce soit OUI ou NON.

M. Patrick Sutter, Président du CODIR, adresse les remerciements d'usage au Conseil intercommunal Police Lavaux pour sa confiance et l'acceptation du budget 2026 à l'unanimité. Il remercie également la Commission de gestion pour sa collaboration, les discussions et pour son travail minutieux afin de développer le sujet avec des questions intéressantes et justifiées.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal de Bourg-en-Lavaux, remercie le Conseil intercommunal pour la confiance témoignée. Il informe l'Assemblée qu'à l'issue de la séance, l'ensemble des participants est cordialement invité à partager le verre de l'amitié. Ce moment convivial permettra également de poursuivre, de manière informelle, les échanges ou les questions relatives à Police Lavaux, en dehors du cadre de l'ordre du jour.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Guy Minder remercie le Commandant et le CODIR pour leur engagement, ce qui a permis de revenir sur sa première prise de position. Il précise ne pas avoir voulu diriger l'Assemblée contre le budget, mais souhaitait signaler un « feu orange » indiquant la nécessité de se remettre en question face aux augmentations linéaires du budget chaque année.

Sont présents aujourd'hui :	Lutry	7 sur 11 personnes
	Bourg-en-Lavaux	3 sur 6 personnes
	St-Saphorin	1 sur 1 personne
	Rivaz	0 sur 1 personne
	Puidoux	1 sur 3 personnes
	Chexbres	3 sur 3 personnes

Sans autre intervention, le Président Marc-André Cossy clôt la discussion.

* * * *

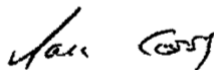
La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour épuisé, M. Marc-André Cossy remercie l'audience et clôt la séance.

La séance est levée à 21H05.

Au nom du Conseil intercommunal

M.-André Cossy

Le Président



A. Curty (ER)

Le secrétaire

